

# ANNEXE

## MISSION DE COORDONNATEUR DU PTEAC DE DÉCINES

Le coordonnateur de PTEAC a pour mission de développer, d'enrichir et de rendre plus cohérente et efficace la politique EAC au sein de tous les établissements scolaires (**1er et 2nd degré**) inscrits dans le PTEAC.

En lien avec le pilote du PTEAC et à partir du diagnostic établi sur le territoire, le coordonnateur met en œuvre le projet annuel ou pluriannuel du PTEAC défini en Comité de pilotage en lien étroit avec la municipalité.

Le coordonnateur travaille sous l'autorité du chef d'établissement pilote du PTEAC de Décines et du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) en lien avec la chargée de mission territoriale Métropole de Lyon, et en collaboration avec les services de la DSDEN du Rhône, notamment l'inspecteur de l'Éducation nationale et les conseillers pédagogiques de la ou des circonscription(s) concernées ainsi qu'en concertation avec les conseillers de l'action culturelle de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et les représentants des collectivités territoriales.

**Le professeur coordonnateur s'assure que le PTEAC répond aux objectifs annuels fixés par la DAAC et s'inscrit dans une logique d'innovation pédagogique.**

Sa mission se décline autour de grands objectifs :

### Mise en œuvre de projets EAC

- Dresser un état exhaustif de tous les projets culturels, du premier et du second degré, conduits sur le territoire du PTEAC,
- Tenir un état des lieux actualisé des ressources locales,
- Assurer la cohérence des actions mises en place au service d'un parcours d'EAC, en concourant à former les partenaires à l'usage de la plateforme ADAGE,
- Aider et conseiller à la conception des projets,
- Proposer des actions de valorisation des projets (identification de projets remarquables, temps forts de restitution, communication aux différents partenaires en renseignant la rubrique PTEAC aménagée sur le site de la DAAC),
- S'assurer que les projets mis en œuvre sont compatibles avec le financement des projets par la DAAC et les autres partenaires.

### Travail en réseau

- Renforcer la synergie entre tous les acteurs du PTEAC,
- Assurer un lien avec le chargé de mission territorial DAAC de la Métropole de Lyon afin de mettre en cohérence les actions du PTEAC avec la politique académique en EAC,
- Animer les comités de pilotage et les comités techniques du PTEAC,
- Rédiger le compte-rendu des comités de pilotage,
- Elaborer et animer la formation annuelle du PTEAC incluant les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

### Relais de territoire

- Entretenir un dialogue constructif avec les services des collectivités, en particulier la ville de Décines-Charpieu
- Accompagner les référents culture et les enseignants dans la mise en œuvre de l'EAC dans leurs établissements,
- S'impliquer dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture. A ce titre, il pourra être chargé d'informer, d'accompagner et de suivre les projets portés par des enseignants, qui se mettent en place sur le territoire au sein duquel il exerce sa mission.

Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donneront lieu à aucun défraiement supplémentaire.

La mission de coordonnateur de PTEAC doit rester compatible avec son service d'enseignement et avec le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne.

La mission est susceptible d'être reconduite après évaluation, en fonction des besoins et des moyens du service et sur la base d'un bilan d'activité visé par le pilote du PTEAC et adressé à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. Si le professeur coordonnateur de PTEAC souhaite mettre un terme à sa mission il doit en faire part par courrier à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Cette mission donne lieu à 1 IMP de taux 4, pour un montant total de 2500 euros pour une année scolaire complète et nécessite 4 heures de travail hebdomadaire.

Les enseignants de toutes disciplines titulaires dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dans un établissement public de l'académie de Lyon peuvent postuler. La mission est renouvelable tous les ans.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr), pour le **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026** délai de rigueur. Les entretiens auront lieu le **mardi 21 avril 2026 matin**.